

Jean-Pierre Sueur est intervenu au Sénat lors du débat sur la proposition de loi visant à agir contre les violences au sein de la famille. Il a dit combien le nombre de féminicides constatés dans notre pays rendait urgente l'adoption de ce texte. Et il a particulièrement demandé que « *l'ordonnance de protection puisse être décidée par des magistrats dans les meilleurs délais possibles.* »

Il a dû faire un « rappel au règlement » suite à l'annonce selon laquelle une nouvelle proposition de loi serait déposée sur exactement le même sujet par la majorité de l'Assemblée nationale, à la suite de l'annonce des conclusions du « Grenelle » qui a eu lieu sur ces questions. Il a regretté – avec ses collègues de l'opposition du Sénat – qu'en vue de cette future proposition de loi un certain nombre d'amendements du Sénat aient été repoussés. Il a demandé à Nicole Belloubet, garde des Sceaux, que puisse être organisée une nouvelle lecture du texte dans chaque assemblée, avant la réunion d'une commission mixte paritaire, comme la Constitution le permet, afin d'éviter la confusion qu'engendrerait l'examen concomitant de deux propositions de loi sur le même sujet. Il s'est heurté à un refus de sa part, ce qu'il regrette.

Jean-Pierre Sueur continuera de suivre cette question avec vigilance, considérant que le sort des femmes victimes de violences mérite mieux que cet imbroglio et nécessite le rassemblement de tous, au-delà des considérations politiques.

Ses interventions :

>> [Rappel au règlement](#)

>> [Sur l'article 1](#)